



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS

Le Consommateur du 95

N° 85- 0,76€
3^{em}e Trimestre 2002
ISSN 0292-1146

Union locale UFC de la Vallée de Montmorency

Dispensé de timbrage

SANNOIS



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

"La poste" nous fait-elle des misères ?

En effet, nous avons l'habitude de vous expédier nos bulletins dans une enveloppe sur laquelle il suffisait de coller un tampon : "Routage 206".

C'est désormais fini ! Il va falloir imprimer sur les enveloppes tout un document (ci-contre) faisant référence à la poste de Sannois, puisque c'est de Sannois que nos envois partent.

Voici donc une nouvelle tracasserie administrative qui va retarder notre prochain envoi et augmenter son coût.

En avons-nous besoin ?

Vente de logement >>>>

Le propriétaire doit obligatoirement fournir, selon les dates de construction, les certificats suivants :

SOMMAIRE

- Vente de logement (Loi Carrez, plomb...)
- La poste nous fait-elle des misères ?
- Enquête : Tarifs horaires de garagistes
- Véhicule non gagé, débiteur du Trésor Public ?
- Usurpation de plaque minéralogique
- Les banques ponctionnent !..
- Litiges, arnaques... Club-Med OYYO

Logements construits avant 1948

- 1- Loi Carrez "superficie exacte"
- 2- Absence de peintures au plomb
- 3- Absence d'amiante

Logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1-7-1997

- 1- Loi Carrez "superficie exacte"
- 2- Absence d'amiante

Logements dont le permis de construire a été délivré après le 1-7-1997

- 1- Loi Carrez "superficie exacte"

Durée de validité des certificats à fournir :

- Loi Carrez : illimitée (sauf s'il y a de nouveaux aménagements effectués)
- Plomb : un an
- Amiante : illimitée

Tarifs horaires de garagistes

(en Euros bien sûr !)

Ville	Garage	Mécanique	Electricité	Carrosserie	Peinture	
Argenteuil	Alsace Lorraine	43,06	43,06			
	Batts Auto	34,00	34,00	36,00	36,00	
	Crepin	36,50	36,50	38,00	38,00	
	Delcourt	35,00	35,00			
	Fotis	44,21	44,21	38,11		
	Grande Ceinture	34,00	38,00	34,00	34,00	
	Grandes Fontaines	55,00	55,00	55,00	55,00	
	Hannon	40,00		40,00	40,00	
	Jet	30,50	33,00	36,59	36,59	
	Joffre	36,76	38,11	38,11	43,44	
	Pelletier	35,95	40,50	38,13	40,50	
	Renault Verdun	35,00	40,00	37,00	37,00	
	Vauban	52,00	52,00	52,00	52,00	
	Bezons	Arca	36,00	41,70	36,50	36,50
		Auto Bezons	33,00	33,00		
Mag Auto		36,00	40,00	36,00	36,00	
Rallye garage		36,00	38,00	38,00	38,00	
Deuil	3 communes	40,10	40,10	40,10	40,10	
Enghien	Carrosserie AD	41,20	45,00	41,20	41,20	
Herblay	G. du centre	42,00	46,00	46,00	46,00	
Isle Adam	Axial	37,81	44,21	37,80	38,87	
St Gratien	Renault Foch	42,00	44,00	44,00	44,00	
	Peugeot Foch	39,50	48,00	44,00	44,00	

Dans le tableau, tous les tarifs horaires sont en Euros et HORS TAXE.

Les cases non renseignées correspondent à des prestations que ne font pas les garagistes (et non à une absence d'affichage dans leur garage)

Principe

Le but est de connaître les différents tarifs horaires des garagistes de notre région, tarifs qui varient en fonction de la prestation car une heure de mécanique n'est pas une heure de carrosserie). En même temps notre enquêteur en a profité pour voir si les tarifs étaient bien affichés, comme la loi en fait obligation.

Méthode

Il a suffi, à notre enquêteur, d'aller visiter divers garages, d'observer, et de noter ! C'est ce qu'il a fait entre octobre et novembre 2002.

Résultats et commentaires

L'affichage est conforme à la loi, chez les garagistes enquêtés.

Il est évident que notre enquêteur s'est contenté de relever des prix, sans

chercher à juger de la qualité des prestations fournies. Et prix et prestations ne vont parfois pas de pair !

Si l'on ne tient pas compte des deux garages d'Argenteuil (Grandes Fontaines et Vauban) qui caracolent en tête avec des prix horaires HT défiant toute concurrence : 55 et 52 Euros (65,78 et 62,19 Euros TTC de l'heure ; on peut se demander si tous leurs employés sont payés en conséquence !), les tarifs s'évaluent :

- de 30,50 à 44,21 en mécanique,
- de 33,00 à 48,00 en électricité,
- de 34,00 à 46,00 en carrosserie,
- de 34,00 à 46,00 en peinture.

Gros écarts tout de même, avec des variations de 30 à 40% (et de 60 à 80% si on prend en compte le Garage des Grandes Fontaines).

* *

«véhicule non gagé, débiteur du trésor public»

M.C.A achète un véhicule en confiance car sur le certificat de «non-gage» il était noté «véhicule non gagé». Malheureusement pour lui une autre mention figure sur le certificat : «débiteur du Trésor Public» ! Ce qui signifie, pour les initiés, que le véhicule ne peut pas être immatriculé sauf à payer les sommes que le vendeur doit au Trésor Public.

Il serait tout de même plus simple que le Trésor Public soit plus explicite dans sa mention ce qui éviterait que des consommateurs non avertis se fassent piéger.

Usurpation de plaques minéralogiques

On nous signale que certains petits malins circulent avec des plaques minéralogiques qui ne sont pas les leurs.

Ils en profitent pour stationner où bon leur semble et ne sont pas inquiétés par les contraventions qui arrivent, bien évidemment, chez les vrais propriétaires des plaques en question.

Il faut être très vigilant et réagir très rapidement si ce type de problème vous arrive.

Lorsque vous recevez une telle contravention, qui vous vient d'un Tribunal de police, les démarches à effectuer sont les suivantes :

- 1- Déposez plainte auprès de votre commissariat de police.
- 2- Envoyez au Tribunal de police qui vous a condamné :
 - le récépissé de plainte,
 - le document reçu,
 - un courrier indiquant que ce n'était pas votre véhicule.

Si vous n'êtes pas prompt à effectuer ces démarches, aucune recherche de votre usurpateur ne sera déclenchée par les services de police (la plainte ne suffit pas pour déclencher la recherche) et les contraventions risqueront de s'accumuler.

Puis un jour vous recevrez, du Trésor Public, un document vous indiquant qu'un prélèvement est sur le point d'être effectué sur votre compte bancaire ou postal.

Il est toujours beaucoup plus long et difficile de se faire rembourser par le Trésor Public que d'arrêter à temps la procédure !

Les banques ponctionnent !..

le 12 décembre 2002

Communiqué de presse

L'UFC-QUE CHOISIR déclare la guerre aux ponctions occultes et injustifiées pratiquées par les banques

Quand des clients déposent un chèque sur leur compte, ou l'alimentent par virement, les banques diffèrent artificiellement et sans raison la prise d'effet: l'opération n'est portée au crédit du compte que deux, trois... ou jusqu'à sept jours après. Il y a encore plus choquant: un paiement par chèque, par virement, ou un retrait peuvent être débités jusqu'à deux jours avant même d'avoir eu lieu!

Une telle pratique, à l'impact considérable, trouvait une explication aux temps des diligences. A l'ère de l'informatique, elle est parfaitement illégitime. Toutes les opérations bancaires se font de manière quasi instantanée, le chèque suit aussi cette règle depuis juin 2002, date de suppression des chambres de compensation et de mise en place du système d'échanges image chèques.

Ces manoeuvres ne sont pas marginales, l'étude par l'UFC-QUE CHOISIR de vingt huit plaquettes tarifaires de banques le démontre. Vingt cinq établissements parmi ceux étudiés pratiquent actuellement des dates de valeur. La manne financière soustraite indûment d'es comptes des clients et placée à bon escient rapporte chaque année plus d'un milliard d'euros aux banquiers.

A l'inverse, cette pratique se traduit pour les consommateurs par de subits et insidieux découverts taxés d'agios, ou de manque à gagner de quinze jours pour les comptes épargne. La facture globale des dates de valeurs pour les consommateurs serait ainsi de plusieurs millions d'euros par an.

Ce que les banques appellent pudiquement des «dates de valeurs» sont de véritables dettes de valeur qu'elles ont à l'égard de leur clientèle.

L'UFC-QUE CHOISIR est décidée à contraindre les banques à cesser de bafouer le droit établi par plus d'une dizaine de décisions de justice, ainsi d'ailleurs que les décisions de leur propre Fédération.

L'UFC-QUE CHOISIR:

- assigne en justice le Crédit Lyonnais, la BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole d'Ile de France;
- met en demeure les vingt cinq autres banques de cesser ces pratiques;
- interpelle la Fédération française des banques;
- saisit le ministère de l'Economie et des Finances pour solliciter son soutien.

Alors que les banques affichent des bénéfices plus que confortables (15 milliards d'euros en 2001), leurs clients sont devenus de véritables vaches à lait; les dates de valeur participent, avec l'explosion des frais bancaires, de cette réalité. Dans ce contexte où les banques refusent de jouer la transparence des tarifs par les conventions de compte, l'UFC-QUE CHOISIR est particulièrement déterminée à combattre toutes les rentes de situation de banques, injustifiées et préjudiciables à l'ensemble des consommateurs.

On nous écrit à propos du Club-Med "OYYO"

(...) Tout d'abord, j'espère m'adresser aux bons interlocuteurs afin que cette information soit diffusée et connue. Il y a un peu plus d'une semaine je suis allée en Tunisie au nouveau Club-Med destiné aux jeunes (18 - 30 ans), le club OYYO de Bekalta. Je suis partie le 2 juillet 2002 et revenue le 9 juillet 2002. Et en 7 jours, j'ai eu le temps de me rendre compte à quel point le club-med «OYYO» se moque de sa clientèle ! En effet, depuis l'année dernière ce nouveau club a ouvert en ayant pour vocation de faire venir une clientèle jeune à moindre frais, avec des tas d'activités sportives, de la musique de qualité, un hébergement confortable et une nourriture variée, ce qui est plutôt intéressant au premier abord.

Je tiens à vous dire tout de suite que ce qui est annoncé par le club-med, dans ses films de présentation, n'a strictement rien à voir avec la réalité du club ! Comme publicité mensongère je crois que l'on ne peut faire mieux ! Les 2 à 3 premiers jours nous étions plutôt contents, le club est coloré, il y a des palmiers, quelques massifs de fleurs, mais... nous avons dormi une semaine dans un tipi (3 m sur 3) avec 2 lits simples, un petit bureau, une petite penderie. Il y avait de la poussière partout, les draps étaient tachés, avec poils, cheveux... Certaines douches fermaient à clef mais pas toutes et loin de là, avec une saleté omniprésente (mur et sol) ; pour les toilettes même

constat ! Chez OYYO l'hygiène on ne connaît pas.

Au niveau du restaurant et de la nourriture, c'est impressionnant ! Tous les jours, nous étions obligés de re-nettoyer la vaisselle (petit-déjeuner, déjeuner, dîner). Les plats que l'on nous proposait étaient immangeables et surtout indigestes. Plusieurs personnes ont été malades durant le séjour. La nourriture que nous ne mangions pas, le midi par exemple, nous était tout simplement resservie le soir sous une forme différente. Le lait avait bien souvent tourné au petit déjeuner, mais on nous expliquait que le lait ici avait ce goût et cette couleur.

Au niveau des activités du club OYYO, c'est faramineux ce que l'on vous propose : 1 jet-ski pour tout le club avec une capacité d'accueil de soit-disant 1200 personnes. Autant dire que vous prenez votre ticket en début de semaine et vous pourrez peut-être faire un tour de jet 10 mn la veille de votre départ ! Il y a effectivement quelques canoës-kayaks, quelques masques et palmes pour faire de la plongée, mais sur une plage déserte sans rochers, sans trous profonds, sans vie, sans poissons (...)

**Merci pour ces informations.
Gageons que ce "coin de paradis" va risquer de ne pas durer ainsi longtemps !**

LE CONSOMMATEUR DU 95 est édité par l'UFC-QUE CHOISIR

de la Vallée de Montmorency
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Association régie par la loi de 1901

Téléphone: 01.34.17.24.45
Fax: 01.34.17.24.45
e-mail: I953@ufc-ul.org
Internet: www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
M. LAGUILHOU
Trésorerie: Mme DARGNAT
Secrétariat: M. MILLEREUX
Litiges: Mme CIMA
Enquêtes: M. FOUCHE
M. AL BOUKAI
et ceux qui voudront bien nous aider !

Commission paritaire n°64152
Dépôt légal à parution
Numéro tiré à 600 exemplaires par nos soins
Abonnement un an (4 numéros) 3,05€

PERMANENCES LITIGES (Hors vacances scolaires)

Au Centre Culturel du Forum de Saint-Gratien tous les jeudis de 19h15 à 19h45

Nous sommes désolés de ne pas pouvoir répondre au téléphone.

BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'UFC Vallée de Montmorency, adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....
.....

- Adhésion de soutien (+ abonnement 1 an): 18,30€ ou plus...
- Adhésion (+ abonnement 1 an): 13,73€
- Abonnement 1 an seul: 3,05€

Par notre intermédiaire, vous pouvez prendre aussi un premier abonnement à "QUE CHOISIR" à tarif réduit:
• 11 numéros + 4 hors série: 45,28€ au lieu de 60,37€. **PROFITEZ-EN!**



Etes-vous aussi
abonnés à
"Que Choisir" ?